

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2015

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Avenant n° 1 à la convention 2010-2012**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Lung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2015**

commission principale : développement économique

objet : **Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Avenant n° 1 à la convention 2010-2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence "tourisme" a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1er janvier 2010. Dans le cadre de ce transfert, un office du tourisme intercommunal (office intercommunal du Grand Lyon) a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009. Ses missions sont l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale, la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques et le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des Congrès et des Salons.

La politique touristique communautaire se décline selon les 3 axes stratégiques suivants :

- axe n° 1 - tourisme d'affaires :

L'objectif est de conforter l'agglomération lyonnaise comme la deuxième destination française d'accueil de grands congrès et de salons, en s'appuyant sur la légitimité scientifique et médicale, les pôles de compétitivité et filières d'excellence du territoire,

- axe n° 2 - tourisme d'agrément :

L'enjeu est de renforcer l'attractivité de Lyon comme une destination de tourisme urbain de court séjour en lien notamment avec le développement des compagnies aériennes dites "low cost",

- axe n° 3 - tourisme de proximité :

Il s'agit de faire en sorte que les habitants de l'agglomération lyonnaise soient considérés comme des touristes et consommateurs d'activités de loisirs dans leur propre agglomération.

Le programme d'actions de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie touristique de la Communauté urbaine.

Par délibération du 11 janvier 2010, le conseil de Communauté a approuvé une convention triennale pour la période 2010-2012 avec l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

Cette convention précise que l'accord sur le programme annuel sera formalisé par un avenant et que la subvention correspondante sera décidée par le conseil de Communauté.

Bilan des actions 2010

Depuis 2010, Lyon se compte désormais dans les villes touristiques européennes. En effet, les efforts de promotion sur les marchés nationaux et étrangers réalisés depuis quelques années ont porté leurs fruits puisque le marché du tourisme de loisirs à Lyon réalise d'excellentes performances :

- la fréquentation du pavillon d'accueil situé place Bellecour continue à progresser de + 5 % par rapport à 2009, soit près de 1 280 personnes accueillies par jour,

- les appels téléphoniques traités par le standard restent stables avec une moyenne de 170 appels par jour,
- les agents d'accueil ont effectués plus de 144 requêtes par jour sur la base de données touristiques "Système d'informations touristiques Rhône-Alpes" qui représente plus de 2 900 objets touristiques dont 1 214 événements et 1 590 adresses utiles sur l'ensemble de l'agglomération,
- les visiteurs étrangers représentent désormais plus de 54 % des personnes accueillies au pavillon, soit une progression de + 68 % en 4 ans.

En 2010, deux nouvelles actions ont été initiées avec le transfert de la compétence tourisme vers la Communauté urbaine. Il s'agit de :

- l'organisation de la diffusion de toutes les informations touristiques sur l'ensemble du territoire intercommunal en intégrant notamment l'Office du Tourisme de Givors-Grigny, qui devient la porte d'entrée sud : l'Antenne Fleuve Rhône,
- la réalisation d'un diagnostic de l'offre touristique et de loisirs des communes de la Communauté urbaine et le lancement d'un site Internet destiné à valoriser cette offre (www.monweekendalyon.com).

Programme d'activités 2011

Pour l'exercice 2011, dans le prolongement de la prise de compétence, il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 393 000 €, en augmentation de 292 843 € par rapport à 2010, et une subvention d'investissement de 167 500 €.

Cette augmentation se justifie de la manière suivante :

- d'une part, par la mise en œuvre de nouvelles actions destinées à améliorer l'accueil des participants à des grands événements professionnels (dispositif "Lyon Welcome Attitude") ou des touristes d'agrément (dispositif des "City Helpers", agents d'accueil renseignant les touristes dans la ville), ainsi que par le développement d'une offre de services du Bureau des Congrès destinée à favoriser la création de nouveaux événements professionnels à fort potentiel de développement et générateurs de retombées économiques pour l'agglomération (dispositif "ExpoBooster"),

- d'autre part, par la réalisation, en 2011, d'un événement de promotion itinérant auprès du grand public dans une dizaine de grandes villes françaises et européennes, en partenariat avec l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) et les aéroports de Lyon. Cette action spécifique s'appuie sur la marque Only Lyon, le développement constant du trafic aérien de l'aéroport Saint Exupéry, les nouveaux modes de consommation et usages des touristes européens.

A noter également parmi les actions développées en 2011, la mise en œuvre de nouveaux outils pour promouvoir l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Budget prévisionnel 2011

Libellé	Charges (en €)	Libellé	Produits (en €)
dépenses opérationnelles	1 634 818	dotations générales (Communauté urbaine, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon)	4 520 526
frais généraux	4 291 885	dont 31 819 € (part des 167 500 € d'investissements versés par la Communauté urbaine amortis en 2011)	
dont charges de personnel	3 527 487	ressources propres	1 431 879

frais financiers	24 235	<i>dont cotisations</i>	350 000
frais exceptionnels	1 000		
Total	5 951 938	Total	5 952 405

Le montant de la participation de la Communauté urbaine inscrit à son budget primitif au bénéfice de l'association représente 4 393 000 € en fonctionnement et 167 500 € en investissement pour l'exercice 2011. Ce montant s'élevait pour l'exercice 2010 à 4 100 157 € en fonctionnement et 140 000 € en investissement.

Conformément à l'article 6 de la convention 2010-2012, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- une première partie de la subvention annuelle votée sera mandatée à hauteur de 40 % de son montant total dans le mois suivant réception par la Communauté urbaine de la demande d'acompte,
- une deuxième part de la subvention, soit 40 %, sera mandatée dans le mois suivant réception par la Communauté urbaine du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent, certifiés par le commissaire aux comptes de l'association ou, en l'absence d'un commissaire aux comptes, par le comptable de l'association,
- le solde sera mandaté au cours du mois d'octobre de l'exercice en cours dès réception par la Communauté urbaine de l'esquisse du programme annuel d'activités de l'année suivante et du montant correspondant de subvention sollicitée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 393 000 € et d'une subvention d'équipement d'un montant de 167 500 € au profit de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour l'exercice 2011,

b) - l'avenant n° 1 à la convention 2010-2012 à passer entre la Communauté urbaine et l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - **La dépense** correspondant à la subvention de fonctionnement, d'un montant de 4 393 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 95 - opération n° 2080.

4° - **La dépense** correspondant à la subvention d'investissement, d'un montant de 167 500 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 204 200 - fonction 95 - opération n° 2080.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.